



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

**OBJET : 11-2 - CASINO LA SIESTA  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE  
DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2010 -  
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

**2419/11**

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER

Mme Edith LHEUREUX à M. André PADOVANI

M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER

M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI

M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI

Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

**Absents : M. Georges ROUX**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 25/11/11  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

29 NOV. 2011

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes  
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME  
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a autorisé la S.A.S « Casino Antibes La Siesta » par concession en date du 17 octobre 1996 à exploiter un casino sur son territoire pour une durée de 15 ans.

Le traité de concession a été modifié par quatre avenants en date des 18 novembre 2002, 2 décembre 2002, 28 novembre 2005 et 30 août 2010.

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A.S « Casino Antibes La Siesta » a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se réunit à l'égard du présent projet le 15 novembre 2011, conformément à l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Le rapport et la synthèse des principaux éléments sont joints à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

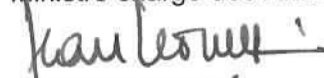
LE CONSEIL MUNICIPAL

**- PREND ACTE** du rapport 2010 transmis à la Commune par le délégataire S.A.S « Casino Antibes La Siesta », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.11-2 - CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE  
2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 29/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2419-11 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111118-DCM2419-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public